



POUR DES RAISONS D'HYGIENE

Sur les bassins c'est le maillot uniquement :

Le maillot de bain C'EST :

1 - UNE MATIÈRE SPÉCIFIQUE ET PRÈS DU CORPS



2 - UN CORDON POUR LE FAIRE TENIR



3 - LA FORME : UNE OU DEUX PIÈCES

type compétition : épaules libres ; au dessus des genoux



4 - UNE DOUBLURE INTÉRIEURE

Les T-shirts en Licra® anti-UV
sont autorisés pour la baignade

Le maillot de bain CE N'EST PAS :

1 - UN SOUS VÊTEMENT

(slip, caleçon, brassière...)



2 - UN SHORT ou BERMUDA DE BAIN

(large ou toute matière)



3 - UN VÊTEMENT

(shorty, jupe, paréo
toute matière, en des-
sous du genou...)



4 - UNE COMBINAISON NÉOPRÈNE



Les T-shirts en coton ne sont autorisés
que sur les pelouses

